



14ème législature

Question N° : 17632	De M. Christophe Castaner (Socialiste, républicain et citoyen - Alpes-de-Haute-Provence)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique >santé	Tête d'analyse >tabagisme	Analyse > lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 05/02/2013 Réponse publiée au JO le : 06/08/2013 page : 8386		

Texte de la question

M. Christophe Castaner attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la politique de lutte contre le tabagisme qui demeure l'une des principales causes de mortalité évitable avec plus de 70 000 morts par an. Malgré l'enjeu majeur de santé public et les obligations internationales souscrites par notre pays en 2004, il n'existerait pas de véritable politique globale et continue de lutte contre le tabagisme en France selon un récent rapport de la Cour des comptes. Cette évaluation met en lumière une recrudescence inquiétante de la prévalence tabagique quotidienne chez les femmes, les personnes en situation de précarité et les jeunes. Parmi les recommandations formulées par la Cour, la construction d'une véritable stratégie renouvelée et coordonnée s'impose. Elle préconise, en outre, la mise en place d'un dispositif de pilotage, d'action et de suivi des résultats. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le tabac est la première cause de mortalité évitable dans notre pays. Il est responsable de 73 000 morts chaque année. 200 par jour. Un fumeur sur deux mourra à cause de la cigarette. Cette situation ne cesse de s'aggraver. A 17 ans, près d'un jeune sur trois fume tous les jours, 17 % des femmes enceintes fument pendant leur grossesse. Le nombre de décès par cancer du poumon dépassera bientôt, pour les femmes, les décès par cancer du sein. Cette aggravation concerne aussi les personnes en situation de précarité. Aujourd'hui, la moitié des chômeurs fume. Le tabagisme est donc enjeu majeur de santé publique pour la France. La politique de prix et la fiscalité du tabac font partie des outils permettant de lutter efficacement contre le tabagisme. Il faut jouer sur tous les leviers, et celui du prix d'accès en est un, notamment pour dissuader les jeunes. De très nombreuses études et recommandations ont été émises sur ce sujet et toutes concordent pour recommander une augmentation de prix d'au moins 10 % pour être efficace. La fiscalité et la politique de prix ne sont pas les seuls outils : l'aide à l'arrêt pour les fumeurs, les politiques de prévention et d'éducation à la santé sont autant de moyens également à mobiliser, notamment pour freiner l'augmentation du tabagisme chez les jeunes et les femmes, qui sont nos deux publics prioritaires dans ce domaine. Il nous faut donc déployer cette stratégie globalement autour de trois grandes priorités : mieux cibler, mieux mobiliser et mieux prévenir. Cette stratégie trouvera son prolongement dans le plan addictions préparé par la Mission interministérielle de la lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), qui sera annoncé en juillet, et dans le plan cancer du Président de la République. Par ailleurs, au niveau européen, la France est fortement impliquée dans la révision de la directive sur le tabac de 2001.